

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 14 décembre 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures et quatre minutes, le Conseil municipal de la Commune de CAMPENEAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 8 décembre 2023.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno (arrivé à 20h23) - LE MOIGNE Nolwenn - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - DRAGON Sandra - ALIX Mathilde - MOUNIER Benoit - ARGENTE Luce - WHITE Cécile - GRANDVALLET Chantal - DELOURME Jean-Pierre - PICARD Laurence.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pierre NOEL ayant donné pouvoir à Nolwenn LE MOIGNE - Stéven JUGEL ayant donné pouvoir à Cécile WHITE – TRANVAUX Patrice ayant donné pouvoir à Benoit MOUNIER - Isabelle MORIN-DIEGO ayant donné pouvoir à Chantal LARGEAU - Stéphane DENIS ayant donné pouvoir à Jean-Pierre DELOURME.

Absent excusé : Jérémy MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Mathilde ALIX.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 18

Délibération n°2023/86

Objet : Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

M. SAVIGNE rappelle que préalablement au vote du budget primitif principal 2024, la Commune de CAMPENEAC ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023. Aussi, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2024 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023.

	Chapitre	BP 2023 Montants votés	Montant maximum (25% du BP 2023)
20	Immobilisations incorporelles <i>(Etude PLU, frais d'études autres...)</i>	54 506.00	13 626.50
204	Subventions d'équipement versées <i>(participation à Morbihan énergies-Extension de réseaux)</i>	97 000,00	24 250.00
21	Immobilisations corporelles <i>(aménagement bâtiments, achats matériel, véhicules...)</i>	292 700.00	73 175.00
23	Immobilisations en cours <i>(Pôle de restauration...)</i>	2 183 325.00	545 831.25

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à un vote donnant les résultats suivants :

Présents : 13

Pour : 18

Majorité absolue : 10

Votants : 18

Contre : 0

Suffrages exprimés : 18

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le mandatement des dépenses d'investissement 2024 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif principal de 2024,
- **Autorise** Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette demande.

Pour copie conforme,

Madame Hania RENAUDIE,
Maire.

Madame Mathilde ALIX,
Secrétaire de séance.

